

HABITER ET BÂTIR AUTREMENT

RESTITUTION DE LA TABLE RONDE

DIMANCHE 21 OCTOBRE 2018

Fanny Lancelin, la Coopération Intégrale du Berry (CIB) introduction

Rappel du contexte du projet « Habiter et bâtir autrement » (cf note d'intention).

Quatre lieux ont été choisis pour nourrir la réflexion : **Zad, squats, guerrilla gardening, anarchitectures (ou environnements singuliers)**.

Est-ce qu'il peut exister un lien entre ces lieux hors-les-normes, qui n'ont pas la même origine, le même objet de départ, la même histoire ?

Si ce lien existe, de quelle nature est-il ?

Comment peut-il contribuer à la réflexion sur la préservation de ces lieux ?

Si nous avons choisi d'explorer ces quatre types de lieux, c'est qu'il nous a semblé que ce lien existait effectivement.

Ils possèdent des points communs :

- ces lieux ont été imaginés, construits et habités en dehors des normes : d'urbanisme, sociétales, politiques, culturelles ;
- en cela, ils sont des lieux d'expression et / ou de lutte contre des formes d'être et de vie imposées par la société capitaliste et de consommation ;
- dans cette société d'uniformisation, d'efficacité, de rentabilité, ces lieux se dressent pour créer d'autres espaces, d'autres rythmes de vie. Au milieu d'un tout « lisse », ils offrent des reliefs, ouvrent d'autres perspectives...
- ils favorisent les échanges et la créativité ;
- ils expérimentent de nouvelles formes de vie et d'organisation et ainsi, d'autres rapports humains.

Comment des habitants, à l'origine ou non de ce type de lieux, mais convaincus par leur intérêt et qu'ils considèrent comme bien commun, peuvent protéger de tels sites hors-les-normes ?

C'est la question posée lors de cette table ronde.

Chiara Scordato et Danilo Proietti

association « Autour de la Cathédrale de Jean Linard » et CIB

1. La situation actuelle de la Cathédrale.

Il s'agit d'une propriété privée ; une convention a été signée avec une association qui gère l'entretien et l'animation du site, « Autour de la Cathédrale de Jean Linard » ; le site a été mis en vente par les héritiers de Jean Linard ; il se détériore rapidement ; il est le 8^e site le plus visité dans le Berry ; la fréquentation est en hausse ; on comptabilise 40.000 visiteurs en sept ans.

Comment le préserver ? L'habiter ? Le faire vivre ?

Le ministère de la Culture a inscrit le site à l'inventaire des Monuments Historiques.

Parmi les dispositifs de préservation possibles :

- le mécénat ;
- la fondation du Patrimoine.

Chiara et Danilo soulignent le dialogue avec les Monuments historiques qui permet une souplesse des normes par rapport au lieu.

Un label protège, mais jusqu'à quel point ?

L'association souhaite une forme de préservation qui aille au-delà de la restauration, c'est-à-dire préserver le lieu mais aussi son esprit.

Comment les habitants peuvent-ils s'emparer de cette question ? En considérant la Cathédrale comme « bien commun » ?

2. La notion de « bien commun »

Le bien commun est une notion (théologique, philosophique, juridique et socio-politique) qui désigne l'idée d'un bien partagé par les membres d'une communauté, au sens spirituel et moral du mot « bien » mais aussi au sens matériel et pratique (ce dont on dispose ou ce qu'on possède).

L'adjectif « commun » désigne une réalité partagée par tous, indépendamment d'une organisation sociale donnée, alors que « public » désigne une réalité qui dépend d'un pouvoir politique, d'un État.

La lumière du soleil, l'air, l'eau, les forêts, sont des exemples majeurs de bien commun. Il s'agit souvent de biens ou de ressources qui devraient être accessibles par tout le monde en égale mesure. Il s'agit d'un accès inconditionnel, qui dans aucun cas ne se fait au profit ou au détriment d'une catégorie spécifique ou d'un groupe restreint d'individus.

Nous constatons de plus en plus que la gestion publique ne correspond pas forcément aux attentes des citoyens : dans certains cas, les institutions ont juste du mal à interpréter la volonté des citoyens ; dans d'autres cas, les intérêts économiques et politiques d'un groupe restreint de personnes écrasent complètement la volonté populaire.

Par « commun », on suppose aussi l'idée d'un lien entre les membres d'un groupe concerné, transversal à la société, qui fait alors communauté, et qui s'engage activement dans la gestion et préservation de tel bien, tandis que « public » suppose simplement que plusieurs personnes sont concernées sans forcément partager quoi que ce soit.

Les membres d'une communauté peuvent donc profiter directement des bénéfices du bien commun en même temps que celui-ci profite directement du soin apporté par lesdits membres.

3. La SCIC

Dans le cas de la Cathédrale de Jean Linard, proposition a été faite aux collectivités « publiques » d'acquérir le bien. En vain, pour le moment.

Aujourd'hui, l'association porte le projet d'une SCIC, Société coopérative d'intérêt collectif, qui semble parfaitement adaptée à cette notion de « bien commun » que l'association souhaite défendre.

Le principe majeur de la coopérative est : un membre égale une voix.

Particularité d'une SCIC par rapport à d'autres coopératives : il peut y avoir des salariés et des bénévoles.

Tous ceux qui veulent s'engager peuvent être propriétaires (particuliers , collectivités, associations, collectifs...) et faire vivre activement le projet.

Parallèlement, l'association envisage la création **d'un fonds de dotation** : un instrument de mécénat pour financer des travaux de restauration. L'intérêt : la défiscalisation.

L'objectif de l'association est de transformer ce fonds en outil de territoire qui puisse être mutualisé entre les différents acteurs : une sorte de « tirelire locale ».

Un exemple : La Rénouée sur le Plateau des Mille Vaches, pour acheter un bâtiment et le transformer en tiers lieu.

Actuellement, l'association « Autour de la Cathédrale de Jean Linard » prend contact avec les acteurs locaux pour élaborer le projet et le montage juridique.

L'association sera dissoute en 2019. La saison prochaine sera dédiée à la création de cette SCIC et à l'achat (entre avril et novembre).



Projection d'un montage vidéo présentation des quatre lieux choisis pour le projet

Les références des vidéos :

ZAD : <https://vimeo.com/291501146>

Guerilla Gardening : <https://www.youtube.com/watch?v=xVcFunDzlj4>

Squats : <https://vimeo.com/202257925>

Anarchitectures : <https://vimeo.com/104731485>

Commentaires, réflexions après la projection :

- protéger le lieu et l'habiter peut être de prolonger l'œuvre de l'artiste, par exemple en invitant d'autres artistes et artisans à faire vivre le site.

Comparaison avec Guédelon qui, certes, est une construction, mais qui permet à la fois une participation active de personnes de différents horizons, et une reconnaissance par les institutions comme lieu de formation et lieu de vie.

- imaginer un centre de formation qui soit « labellisé » Cathédrale de Jean Linard.

Un des buts de la SCIC pourrait être d'ouvrir un atelier de création.

Intervention de Roberta Trapani Patrimoines Irréguliers de France

Patrimoines irréguliers.

Définitions et stratégies de sauvegarde pour des héritages atypiques

Que sont-ils ces sites qu'on appelle environnements singuliers ou anarchitectures ?

Il s'agit, à l'origine, de très modestes lieux de vie qui, d'univers domestiques, sont transformés en univers esthétiques. Les auteurs de cette transformation sont les habitants eux-mêmes. En jouant avec différents matériaux, en expérimentant différentes techniques et en exploitant un outillage rudimentaire, ils donnent forme à des artefacts qu'ils exposent dans un espace situé souvent entre la clôture de leur jardin et la façade de leur maison, débordant parfois jusqu'à envahir l'espace public. C'est un travail quotidien, expérimental et évolutif, qui change au cours des décennies en suivant le rythme de vie des auteurs.

Ces « habitants-paysagistes » donnent ainsi forme à des ensembles par lesquels ils construisent et représentent leur propre identité.

Mis en devanture, à la portée du regard venant de l'extérieur, ces « ego-musées » sont métaphoriquement offerts à la communauté, à laquelle les habitants-paysagistes demandent, en contrepartie, son regard et sa parole. Les habitants du site environnant, les promeneurs, sont invités à participer à l'évolution du site et à se transmettre la légende d'une entreprise qui modifie non seulement un espace de vie personnel, mais aussi l'habitat collectif.

Un échange symbolique a donc lieu dans ces sites. Cette expérience relationnelle fortifie l'identité de l'habitant-paysagiste, satisfaisant en même temps à son besoin d'entretenir et de raffermir les sentiments collectifs.

Ces « environnements singuliers » sont ainsi évolutifs, identitaires et relationnels à la fois.

Depuis les années 1930, plusieurs démarches entamées par différents acteurs du monde de l'art ont permis de reconnaître ces objets immobiliers hors normes comme des œuvres d'art. Le passage à l'art de ces anarchitectures a graduellement entraîné leur protection : d'abord éditoriale (publication d'images d'environnements singuliers dans des revues d'art) ; ensuite, muséale (déplacement de fragments de sites dans des musées) ; enfin, *in situ* (protection patrimoniale).

Dans l'hypothèse d'une conservation *in situ*, rare et souhaitable, la tendance est de muséifier les sites, en modifiant ainsi leur raison d'être première et leurs conditions d'existence.

Quand ces sites deviennent officiellement une partie du patrimoine collectif, ils se déplacent de l'évolutif, du gratuit, voire de l'illégalité, pour devenir des espaces figés, institutionnalisés, immobilisés par la rigidité bureaucratique et, dans le meilleur des cas, reconnus et réaménagés dans des lieux de visite bien cadrés et adressés aux touristes. Leur conservation *in situ* semble nécessiter la perte de ce caractère gratuit, processuel et relationnel qui fait leur particularité.

Mais s'il s'avère souvent impossible de conserver sans altérer, il faut rappeler aussi que toute modification d'un bien patrimonial doit être subordonnée à la spécificité de l'œuvre, et que la spécificité de ces lieux consiste aussi bien en leur forme matérielle (les objets, le bâti) qu'en leur conception artistique immatérielle produisant du sens, de la valeur, de l'émotion et du mystère.

Roberta pose alors une question : ne serait-il pas plus approprié de sacrifier toute considération pratique de fonctionnalité, d'efficacité, et d'exploitation économique, au profit d'une spécificité historique, sociale et esthétique ? Plutôt que de séparer ces lieux de leur esprit, en privilégiant le matériel au détriment de l'immatériel, ne serait-il pas plus juste d'explorer et d'essayer de préserver la dynamique relationnelle dans laquelle les deux interagissent en construisant le sens de ces lieux ?

Roberta invite à oublier « le rêve d'immobilité qui est à la source de l'utopie monumentale » (conserver le patrimoine tel quel, de manière figée) et propose de penser les architectures comme des « objets-frontière » trouvant leur place entre des œuvres d'art à conserver et des lieux anthropologiques à préserver dans leur vitalité. Elle propose de chercher des solutions à leur sauvegarde dans une zone limitrophe entre le **Patrimoine culturel matériel et immatériel** (Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 17 octobre 2003). Une idée à approfondir.

On peut donc s'inspirer de ce qui existe déjà pour créer une forme nouvelle de sauvegarde adaptée à ces lieux.

Avoir une démarche expérimentale (comme les architectes) permettrait à ces lieux de continuer à exister comme œuvres d'art, mais aussi comme espaces sociétaux, de solidarité.

Habiter pour sauvegarder :

- Stimuler des relations entre les architectures et les populations locales ;
- Eduquer les citoyens à penser ces sites comme des héritages à protéger, en leur donnant les moyens culturels, juridiques et économiques de prendre soin d'eux ;

- Privilégier un mode de gestion du bas vers le haut, impliquant la participation des gens aux différentes étapes de la mise en valeur.

Intervention d'Erik Noulette association Emmetrop

Erik est l'un des fondateurs d'Emmetrop. Il est arrivé du Nord de la France avec une expérience de **squats** un peu partout en Europe.

Les personnes qui ont « monté » Emmetrop avaient trois préoccupations majeures : « faire du commun », « comment faire de l'art différemment ? » et « se confronter à l'espace urbain ».

A Bourges, en 1984, ils ont commencé par squatter la Biscuiterie du Bois à côté de la place Malus, puis des friches industrielles devenues aujourd'hui Emmetrop avec l'Antre-Peaux.

Pour Erik, « trente cinq ans de luttes » pour que ce ne soit pas rasé et que la restauration soit conforme au projet des squatteurs.

« Face à l'institution culturelle, comment faire vivre d'autres lieux de culture ? » se sont-ils interrogé.

A l'époque, une génération émergeait, qui ne voulait pas tomber dans la marchandisation (type Printemps de Bourges) ni l'institutionnalisation (type Maison de la Culture).

Aujourd'hui, Emmetrop est autofinancé à 25 %, le reste par des subventions. L'association compte vingt-cinq salariés. La programmation et les ateliers mêlent pratiques amateurs et professionnelles.

Du côté de la gouvernance : pas de direction, mais un directoire.

Une des formes de protection du « lieu » ? Devenir un acteur culturel incontournable pour les institutions.

Question de la salle : quels compromis, quelles contreparties à ces subventions, à cette alliance avec les institutions ?

Réponse d'Erik : pas de compromission, mais un apprentissage des stratégies, des codes, des éléments de langage des institutions.

Vers une « alliance »...